

Imaginez les avantages que procurerait à votre trésorerie la possibilité d'attendre **51 jours de plus*** pour payer vos fournisseurs !

Un programme de carte de crédit RBC® peut libérer des capitaux que vous pourriez investir dans votre entreprise.



Contrôle



Fonctionnez à votre façon

- Fixez des limites individuelles sur les cartes
- Bloquez les achats auprès de certains types de commerçants
- Utilisez l'application pour prendre en photos vos reçus papier, afin d'assurer facilement le suivi de vos dépenses d'entreprise en temps réel



Information



Obtenez l'information nécessaire pour prendre des décisions d'affaires bien enracinées

- Analysez les tendances en matière de dépenses pour améliorer les prévisions
- Simplifiez le suivi des dépenses et produisez des rapports personnalisés
- Intégrez les données à vos systèmes de gestion des dépenses



Récompenses

Misez sur le programme qui s'ajuste le mieux

- Obtenez des remises ou des récompenses pour vos déplacements et vos achats de marchandise
- Propriété des points par les titulaires ou par l'entreprise, à votre choix
- Voyagez sans soucis grâce à une gamme complète de couvertures d'assurance†, y compris l'assurance appareil mobile^



Les entreprises de votre secteur utilisent leur programme de carte de crédit RBC pour les dépenses suivantes :

Matériel dentaire • Marketing et publicité • Technologie dentaire
Fournitures dentaires • Frais de déplacement

Demandez à votre directeur de comptes commerciaux de vous parler des solutions de paiement qui peuvent faire le pont avec votre gestion de trésorerie.



* 51 jours de plus désigne le nombre maximal de jours suivant un achat avant que votre solde commence à porter des intérêts (comparativement à une carte assortie d'un délai de grâce de 21 jours). Pour obtenir ce nombre de jours, vous devez utiliser votre carte de crédit pour payer votre fournisseur, en vous assurant que le paiement soit porté à votre compte au tout début d'un cycle de facturation. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les jours sans intérêt et le calendrier des paiements, communiquez avec votre directeur de comptes.

† Toutes les assurances font l'objet de restrictions et d'exclusions. Veuillez consulter les certificats d'assurance au rbc.com/infocartescomm pour connaître tous les détails.

^ Cette couverture est établie par Aviva, Compagnie d'Assurance Générale au Québec et par la Compagnie d'assurance RBC du Canada dans le reste du Canada.